



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Direction générale de l'offre de soins

La Direction générale de la santé

Paris, le 21 DEC. 2017

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des sociétés savantes,

La prévention du risque infectieux associé aux soins engage l'ensemble des professionnels tout au long du parcours de soins du patient : dans les structures sanitaires, médico-sociales et en ville. Elle repose sur la mise en œuvre des précautions standard d'hygiène et le respect de bonnes pratiques de soins définies au sein de référentiels et de recommandations métiers

Au-delà de ces outils métiers, il convient d'intégrer l'usager, co-acteur de sa prise en charge et l'informer sur les engagements des professionnels face aux risques infectieux, à la résistance aux antibiotiques et à la promotion de la vaccination.

Pour faciliter et afficher cet engagement une charte a été conçue à destination de tous les professionnels de santé du secteur de « ville » volontaires afin que leurs patients en prennent librement connaissance.

Cet outil pragmatique a été conçu par le groupe de travail « ville » du Comité de suivi du PROPIAS¹.

La charte d'engagement est modulable et applicable à chaque catégorie professionnelle, quel que soit le lieu d'exercice. Elle est disponible sur le site internet des Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins <http://www.cpias.fr/Ville/charte.html>. Le professionnel de santé pourra ainsi imprimer une charte d'engagement personnalisée, l'afficher dans son lieu d'exercice et la distribuer à ses patients, s'il le désire.

Nous vous sollicitons, en tant que relais essentiels auprès des professionnels de santé, afin de les informer du lancement de cette Charte.

Nous comptons sur votre engagement afin de valoriser les pratiques de votre profession en matière de prévention du risque infectieux, de la résistance aux antibiotiques et de la promotion de la vaccination.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, en l'expression de notre considération distinguée.

¹ PROPIAS : Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins : groupe de travail ville constitué de professionnels de terrain coordonné par le Dr Serge Deschaux, praticien libéral (UNPS).

PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX ET DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

En tant que professionnel de santé, soucieux de fournir à mes patients des soins de qualité pour une meilleure sécurité, en particulier dans le domaine de la prévention du risque infectieux et de la maîtrise de la résistance des bactéries aux antibiotiques,

je m'engage quotidiennement à :



- ✓ Effectuer une hygiène des mains avant et après votre examen ou votre soin
- ✓ Mettre à disposition des masques à porter si vous toussiez ou avez de la fièvre
- ✓ Vous garantir l'usage conforme de matériels stérilisés ou désinfectés



- ✓ Recourir à une filière d'élimination des déchets de soins à risque
- ✓ Réaliser tout geste technique dans les conditions d'hygiène et d'asepsie adaptées
- ✓ Utiliser des tests rapides d'orientation diagnostique d'infections bactériennes



- ✓ Vous prescrire des antibiotiques uniquement s'ils sont nécessaires
- ✓ Respecter les recommandations nationales de prescription d'antibiotiques
- ✓ Vous expliquer en détails votre traitement antibiotique
- ✓ Participer à la surveillance clinique de votre traitement antibiotique



- ✓ Etre à jour de mes vaccinations
- ✓ Veiller aux vaccinations de mon équipe soignante
- ✓ Faire régulièrement le point sur vos vaccinations



- ✓ Actualiser mes connaissances sur la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance
- ✓ Répondre à vos interrogations sur tous ces sujets



Nom : Test Test
Profession : Médecin
Date : 08/12/2017
Signature :